



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 68, DU 25 OCTOBRE 2011

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr
rubrique Publications

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA LOGISTIQUE
Bureau de la logistique et du courrier

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

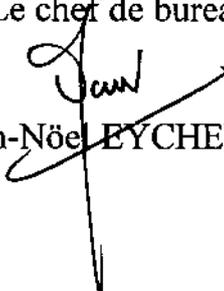
Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

le sommaire du recueil spécial n°68 des actes administratifs de la préfecture du 25 octobre 2011 a été affiché ce jour ;

le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 25 octobre 2011

Pour le Préfet et par délégation
Le chef de bureau


Jean-Noël EYCHENNE

SOMMAIRE

I ARRETES.....page 1

CENTRE HOSPITALIER D'ANGERS

DIRECTION GENERALE

- Décision n°2011-141, du 15 octobre 2011 ; portant délégation de signature en faveur de Mme Amina MOUSSA, Directrice Adjointe, de Mme Loriane AYOUB, Directrice Adjointe, et de Mme Denise JOLIVOT, Attachée de Recherche Clinique.....3
- Décision n°2011-143, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de M. Bernard LENFANT, Directeur, et de Mme Christine BIZIOT, Directrice Adjointe.....5
- Décision n°2011-144, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de Mlle Edith BARGUET, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines.....7
- Décision n°2011-146, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de M. Pascal ASCENCIO, Directeur de l'Institut de Formation des Cadres de Santé, de Mme Isabelle GEFFARD, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Ecole de Puériculture, de Mme Catherine FORGET, Sage-Femme Cadre, Directrice de l'Ecole de Sages-Femmes, de Mme Marie Paule BEAUMONT, Cadre de Santé Coordinatrice à l'I.F.A.S, et de Mme Fabienne DAVID, Directrice Pédagogique de l'I.F.A.....9
- Décision n°2011-147, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de Mme Christine PESCE, directrice Adjointe et de M. Guillaume SOULARD, Attaché d'Administration Hospitalière.....11
- Décision n°2011-149, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de M. Edmond VAPAILLE ; Directeur Adjoint, de M. Michel PICHON, Directeur Adjoint, de Mme Véronique MARCO, Directrice Adjointe , de M. François FAURE, Ingénieur en chef et de M. Serge DARSY, Ingénieur en chef.....13
- Décision n°2011-150, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de Mme Martine DE LUCA, Attachée d'Administration Hospitalière, de Mme Christiane LELIEVRE, Attachée d'Administration Hospitalière, et de M. Gérald GASQUET, Ingénieur Logisticien.....15
- Décision n°2011-151, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de Mme Annie MORILLE, Attachée d'Administration Hospitalière.....17
- Décision n°2011-154, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de M. Ronald PONTEFRAC, Directeur Adjoint.....19.
- Décision n°2011-155, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de M. Lionel PAILHE, Directeur Adjoint.....21.
- Décision n°2011-156, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de Mme Christine PESCE, Directrice Adjointe.....23
- Décision n°2011-157, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de Mme Christine PESCE, Directrice Adjointe à l'Hôpital Saint Nicolas.....25
- Décision n°2011-158, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de Melle Emilie DEBAISIEUX, Directrice Adjointe.....27.
- Décision n°2011-159, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de M. Edmond VAPAILLE, Directeur Adjoint.....29
- Décision n°2011-160, du 15 octobre 2011, portant délégation de signature en faveur de M. Jean François CAILLAT, Directeur Général Adjoint.....31

II AUTRES.....page 33

Néant

I - ARRETES



Angers, le 15 octobre 2011

DIRECTION GENERALE
AL/MB

DECISION N° 2011-141

portant délégation de signature en faveur de
Mme Amina MOUSSA, Directrice Adjointe
Mme Loriane AYOUB, Directrice Adjointe
Mme Denise JOLIVOT, Attachée de Recherche Clinique

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du Directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,
VU le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant Code des marchés publics,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n° 2011-51 portant délégation de signature sont abrogées.

ARTICLE 2 -

Une délégation de signature générale et permanente est accordée à :

- **Mme Amina MOUSSA**,

Directrice Adjointe responsable de la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche, en vue de la signature :

- de toutes pièces se rapportant à la gestion de son service à l'exception des mesures relatives à la carrière et à l'avancement des personnels enseignants et hospitaliers
- des marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 €

ARTICLE 3 -

Sur proposition de la Directrice Adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche, la délégation de signature accordée à Mme MOUSSA est étendue à :

- **Mme Loriane AYOUB**

Directrice Adjointe à la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche

en vue de la signature des pièces et documents nécessaires se rapportant à la gestion des Affaires Médicales et de la Recherche.

ARTICLE 4 -

Sur proposition de la Directrice chargée de la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche, la délégation de signature accordée à Mme MOUSSA est étendue à :

- **Mme Denise JOLIVOT**

Attachée de recherche clinique à la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche en vue de la signature des pièces et documents se rapportant :

- à la gestion courante des projets de recherche en dehors du recrutement de personnel,
- à certains aspects réglementaires relatifs au suivi des projets de recherche,
- à des demandes de renseignements ou documents complémentaires.

Le 15 octobre 2011

A. MOUSSA



L. AYOUB



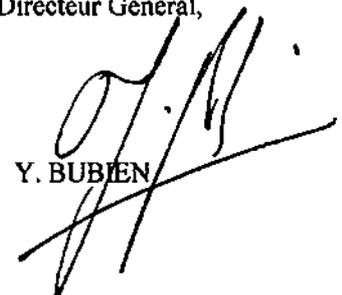
D. JOLIVOT



Destinataires :

- A. MOUSSA – L. AYOUB – D. JOLIVOT
- Direction Générale
- Trésorerie Principale
- Archives

Le Directeur Général,



Y. BUBIEN



Angers, le 15 octobre 2011

DIRECTION GENERALE
AL/MB

DECISION N° 2011-143

portant délégation de signature en faveur de

M. Bernard LENFANT, Directeur
Mme Christine BIZIOT, Directrice Adjointe

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,
VU le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant Code des marchés publics,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n° 2011-53 de délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Une délégation de signature générale et permanente est accordée à **M. Bernard LENFANT**, directeur responsable de la Direction des Ressources Humaines, en vue de la signature :

- de toutes pièces se rapportant à la gestion de sa direction et concernant le personnel non médical
- des marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 €

ARTICLE 3 -

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Bernard LENFANT, la délégation qui lui est consentie sera exercée par :

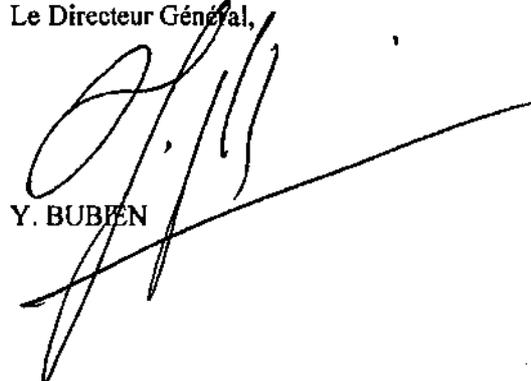
- **Mme Christine BIZIOT**
Directrice Adjointe à la Direction des Ressources Humaines

Le 15 octobre 2011,


C. BIZIOT


B. LENFANT

Le Directeur Général,


Y. BUBEN

Destinataires :

- B. LENFANT
- C. BIZIOT
- Trésorerie Principale
- Direction Générale
- Archives



Angers, le 15 octobre 2011

DIRECTION GENERALE
AL/MB

DECISION N° 2011-144

portant délégation de signature en faveur de **Mlle Edith BARGUET**,
Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,

VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,

VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,

VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers

VU la décision n° 2011-141 portant délégation de signature en faveur Mme Amina MOUSSA,

VU la décision n° 2011-143 portant délégation de signature en faveur M. Bernard LENFANT,

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n° 2011-54 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M. Bernard LENFANT est étendue à :

✓ **Mlle Edith BARGUET**, Attachée d'Administration Hospitalière, en ce qui concerne la signature de liquidation de factures et des mémoires relevant des comptes budgétaires gérés par la Direction des Ressources Humaines, Service Paie.

ARTICLE 3 -

Sur proposition de la Directrice des Affaires Médicales et de la Recherche, la délégation de signature accordée à Mme Amina MOUSSA est étendue à :

✓ **Mlle Edith BARGUET**, Attachée d'Administration Hospitalière, en ce qui concerne la signature de liquidation des factures et des mémoires relevant des comptes budgétaires gérés par la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche.

ARTICLE 4 -

La présente délégation cessera de produire ses effets en cas de mutation ou cessation de fonction de l'intéressée.

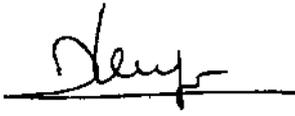
Le 15 octobre 2011,

La Directrice des Affaires Médicales
Et de la Recherche



A. MOUSSA

Le Directeur des Ressources Humaines



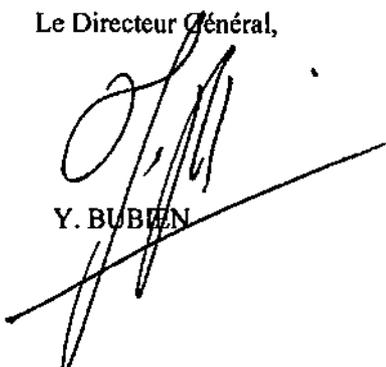
B. LENFANT

L'Attachée d'Administration Hospitalière,



E. BARGUET

Le Directeur Général,



Y. BUBEN

Destinataires :

- A. MOUSSA- B. LENFANT- E. BARGUET
- Trésorerie
- Direction Générale-
- Préfecture (recueil des actes administratifs)



Angers, le 15 octobre 2011

DIRECTION GENERALE
AL/MB

DECISION N° 2011-146

portant délégation de signature en faveur de
M. Pascal ASCENCIO, Directeur de l'Institut de Formation des Cadres de Santé
Mme Isabelle GEFARD, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
et de l'Ecole de Puériculture
Mme Catherine FORGET, Sage-Femme Cadre, Directrice de l'Ecole de Sages-Femmes
Mme Marie-Paule BEAUMONT, Cadre de Santé Coordinatrice à l'I.F.A.S
Mme Fabienne DAVID, Directrice Pédagogique de l'I.F.A

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code de la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers
VU la décision n° 2011-143 portant délégation de signature en faveur M. Bernard LENFANT,

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n°2011-56 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M. Bernard LENFANT est étendue à

- **M. Pascal ASCENCIO**, Directeur de l'Institut de Formation des Cadres de Santé, en ce qui concerne premièrement la signature des conventions de stage relatives à la formation des étudiant(e)s de l'Institut de Formation des Cadres de Santé et deuxièmement celle pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, l'Ecole de Puériculture, l'Institut de Formation des Aides-Soignant(e)s et l'Institut de Formation des Amublanciers.

ARTICLE 3 -

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M. Bernard LENFANT est étendue à

- **Mme Isabelle GEFARD**, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Ecole de Puériculture, en ce qui concerne premièrement la signature des conventions de stage relatives à la formation des étudiant(e)s de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Ecole de Puériculture et deuxièmement celle pour l'Institut de Formation des Cadres de Santé, l'Institut de Formation des Aides-Soignant(e)s et l'Institut de Formation des Amublanciers.

ARTICLE 4 -

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M. Bernard LENFANT est étendue à

- **Mme Catherine FORGET**, Sage-Femme Cadre, en tant que Directrice de l'Ecole de Sages-Femmes, en ce qui concerne la signature des conventions de stage relatives à la formation des étudiant(e)s de l'Ecole de Sages-Femmes.

ARTICLE 5 -

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M. Bernard LENFANT est étendue à

- **Mme Marie-Paule BEAUMONT**, Cadre de Santé Coordinatrice à l'Institut de Formation des Aides-Soignants, en ce qui concerne la signature des conventions de stage relatives à la formation de niveau 5 pour les étudiant(e)s de l'Institut de Formation des Aides-Soignants et des Amublanciers.

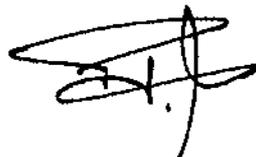
ARTICLE 6 -

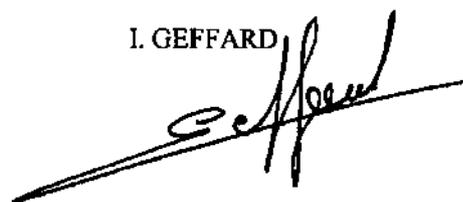
Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M. Bernard LENFANT est étendue à

- **Mme Fabienne DAVID**, Directrice Pédagogique à l'Institut de Formation des Ambulanciers, en ce qui concerne la signature des conventions de stage relatives à la formation des étudiant(e)s de l'Institut de Formation des Ambulanciers.

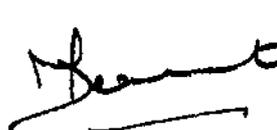
Le 15 octobre 2011

B. LENFANT

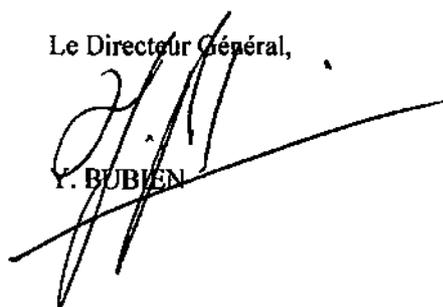

P. ASCENCIO


I. GEFFARD


C. FORGET


M-P BEAUMONT


F. DAVID


Le Directeur Général,

Y. BUBIËN

Destinataires :

- Direction Générale / A.LANGLOIS
- M. le Trésorier Principal
- M. LENFANT
- M. ASCENCIO, Mme GEFFARD, Mme FORGET, Mme BEAUMONT, Mme DAVID
- Archives DRH
- Préfecture (recueil des actes administratifs)



Angers, le 15 octobre 2011

DIRECTION GENERALE
AL/MB

DECISION N° 2011-147

portant délégation de signature en faveur de
Mme Christine PESCE, Directrice Adjointe
M. Guillaume SOULARD, Attaché d'Administration Hospitalière

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,
VU le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant Code des marchés publics,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n° 2011-57 portant délégation de signature sont abrogées.

ARTICLE 2 -

Une délégation de signature générale et permanente est accordée à **Mme Christine PESCE**, Directrice des Finances, en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion de son service, et plus particulièrement les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes, des mandats et pièces de dépenses.

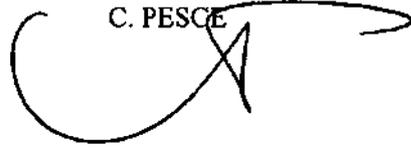
ARTICLE 3 -

Sur proposition du Directeur des Finances, la délégation de signature accordée à Mme Christine PESCE est étendue à :

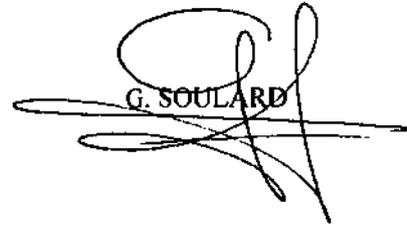
M. Guillaume SOULARD, Attaché d'Administration Hospitalière.

Le 15 octobre 2011,

C. PESCE



G. SOULARD

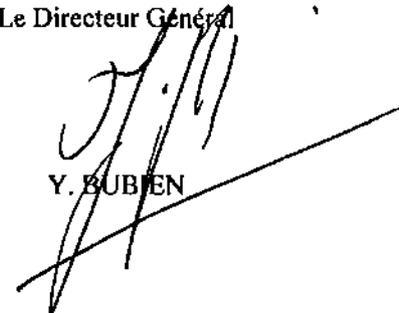


Destinataires :

- C. PESCE
- G. SOULARD
- Trésorerie Principale
- Direction Générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)

Le Directeur Général

Y. SUBIEN





Angers, le 15 octobre 2011

DIRECTION GENERALE
AL/MB

DECISION N° 2011-149

portant délégation de signature en faveur de
M. Edmond VAPAILLE, Directeur Adjoint
M. Michel PICHON, Directeur Adjoint
Mme Véronique MARCO, Directrice Adjointe
M. François FAURE, Ingénieur en chef
M. Serge DARSY, Ingénieur en chef

VU l'article L.6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,

VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,

VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,

VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,

VU le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant Code des marchés publics,

VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n° 2011-59 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Une délégation de signature générale et permanente est accordée à **M. Edmond VAPAILLE**, Directeur Adjoint, Chef du pôle logistique, en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion du pôle logistique comprenant :

- la direction des services économiques et des achats
- la direction du plan et des travaux
- le service des équipements biomédicaux
- le service technique immobilier.

ARTICLE 3 -

Sur proposition du Chef du pôle logistique, la délégation de signature accordée à M. Edmond VAPAILLE, est étendue à titre permanent à :

M. Michel PICHON, directeur adjoint chargé du plan et des travaux, en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion de la direction du plan et des travaux.

ARTICLE 4 -

Sur proposition du Chef du pôle logistique, la délégation de signature accordée à M. Edmond VAPAILLE, est étendue à titre permanent à :

Mme Véronique MARCO, Directeur Adjoint à la Direction des Services Economiques, en vue de la signature :

- des pièces nécessaires à la gestion courante de la direction des services économiques
- des bons de commande et de la liquidation des factures et mémoires relevant des comptes budgétaires gérés par la direction des services économiques
- des marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 €

ARTICLE 5 -

Sur proposition du Chef du pôle logistique, la délégation de signature accordée à M. Edmond VAPAILLE, est étendue à titre permanent à :

M. François FAURE, Ingénieur en chef, responsable du service des équipements biomédicaux, en vue de la signature :

- des pièces nécessaires à la gestion courante du service des équipements biomédicaux
- des bons de commande relevant de la section d'exploitation du budget gérés par le service des équipements biomédicaux
- des marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 €

ARTICLE 6 -

Sur proposition du Chef du pôle logistique, la délégation de signature accordée à M. Edmond VAPAILLE, est étendue à titre permanent à :

M. Serge DARSY, Ingénieur en chef, responsable du service technique immobilier, en vue de la signature :

- des pièces nécessaires à la gestion courante du service technique immobilier
- des bons de commande relevant de la section d'exploitation du budget gérés par le service technique immobilier
- des bons de commande relevant de la section d'investissement du budget relatifs à des opérations déterminées de travaux assorties d'une enveloppe financière
- des marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 €



Angers, le 15 octobre 2011

DIRECTION GENERALE
AL/MB

DECISION N° 2011-150

portant délégation de signature en faveur de
Mme Martine DE LUCA, Attachée d'Administration Hospitalière
Mme Christiane LELIEVRE, Attachée d'Administration Hospitalière
M. Gérald GASQUET, Ingénieur Logisticien

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers
VU la décision n°2011-149 portant délégation de signature en faveur de M. Edmond VAPAILLE,

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n° 2011-60 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Sur proposition du Directeur des Services Economiques et des Achats, Chef du Pôle Logistique, la délégation de signature accordée à M. Edmond VAPAILLE est étendue à :

- Madame Martine DE LUCA
Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Services Economiques et des Achats.

en vue de la signature de :

- bons de commande
- liquidation des factures et des mémoires relevant des comptes gérés par la Direction des Services Economiques et des Achats.

ARTICLE 3 -

Sur proposition du Directeur des Services Economiques et des Achats, Chef du Pôle Logistique, la délégation de signature accordée à M. Edmond VAPAILLE est étendue à :

- Madame Christiane LELIEVRE
Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Services Economiques et des Achats.

en vue de la signature de :

- bons de commande
- liquidation des factures et des mémoires relevant des comptes gérés par la Direction des Services Economiques et des Achats.

ARTICLE 4 -

Sur proposition du Directeur des Services Economiques et des Achats, Chef du Pôle Logistique, la délégation de signature accordée à M. Edmond VAPAILLE est étendue à :

- Monsieur Gérald GASQUET
Ingénieur Logisticien à la Direction des Services Economiques et des Achats.

en vue de la signature de :

- bons de commande
- liquidation des factures et des mémoires relevant des comptes gérés par la Direction des Services Economiques et des Achats.

Le 15 octobre 2011,

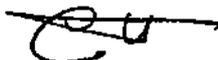
M. DE LUCA



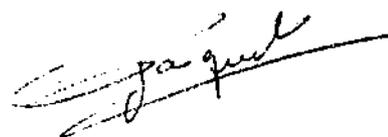
Le Chef du Pôle Logistique

E. VAPAILLE

C. LELIEVRE



G. GASQUET



Le Directeur Général,

Y. BUBIEN

Destinataires :

- E. VAPAILLE
- M. DE LUCA
- C. LELIEVRE
- G. GASQUET
- Direction Générale
- Trésorerie Principale
- Préfecture (recueil des actes administratif)



DIRECTION GENERALE
AL/MB

Angers, le 15 octobre 2011

DECISION N° 2011-151

portant délégation de signature en faveur de
Mme Annie MORILLE
Attachée d'Administration Hospitalière

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers
VU la décision n°2011-149 portant délégation de signature en faveur de M. Edmond VAPAILLE,

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n° 2011-61 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Sur proposition du Chef du Pôle Logistique, M. Edmond VAPAILLE, et du Directeur Adjoint chargé du plan et des travaux, M. Michel PICHON,

- la délégation de signature accordée à M. Michel PICHON est étendue à :

✓ Mme Annie MORILLE,
Attachée d'Administration Hospitalière à la direction du plan et des travaux

en vue de la signature de bons de commandes et de liquidation des factures et des mémoires relevant des comptes gérés par la direction du plan et des travaux.

Le 15 octobre 2011,

A. MORILLE

M. PICHON

E. VAPAILLE

Destinataires :

- E. VAPAILLE
- M. PICHON
- A. MORILLE
- Direction Générale
- Trésorerie Principale
- Préfecture (recueil des actes administratif)

Le Directeur Général,

Y. BUBIEN



DIRECTION GENERALE
AL/MB

Angers, le 15 octobre 2011

DECISION N° 2011-154

portant délégation de signature en faveur de
M. Ronald PONTEFRACT, Directeur Adjoint,

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers,

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n° 2011-64 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Une délégation de signature générale et permanente est accordée à :

M. Ronald PONTEFRACT, Directeur Adjoint chargé des activités, de la qualité et de la sécurité en vue de la signature de tout document relevant de la gestion de ses missions.

Le 15 octobre 2011

R. PONTEFRACT

Le Directeur Général,

Y. BUBIEN

Destinataires :

- R. PONTEFRACT
- Trésorerie Principale
- Direction Générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)



Angers, le 15 octobre 2011

DIRECTION GENERALE
AL/MB

DECISION N° 2011-155

portant délégation de signature en faveur
de **M. Lionel PAILHE**, Directeur Adjoint

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n° 2011-65 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Une délégation de signature est accordée à titre permanent, à

- **M. Lionel PAILHE**
Directeur des Projets et de la Contractualisation

en vue de la signature :

✓ de tout document relevant des activités d'organisation interne de l'établissement, en l'absence du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint,

✓ directement, de tout document ou toute décision en matière de communication interne et externe ainsi que d'une manière générale, tout document relevant de ses attributions générales.

Le 15 octobre 2011,

L. PAILHE

Le Directeur Général,

Y. BUBIEN

Destinataires :

- L. PAILHE
- Trésorerie Principale
- Direction Générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)



Angers, le 15 octobre 2011

DECISION n° 2011-156

portant délégation de signature en faveur de Mme Christine PESCE,
Directrice Adjointe

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,
Vu la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Universitaire et l'hôpital St Nicolas, à effet du 1er mars 2006,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers

LE DIRECTEUR GENERAL
Directeur de l'Hôpital Local Saint Nicolas

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision 2011-66 de délégation de signature est abrogée.

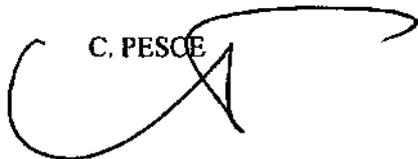
ARTICLE 2 -

Une délégation de signature générale et permanente est accordée à Mme Christine PESCE, Directrice Adjointe, en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion de l'établissement, à l'exception des pièces relatives au recrutement et à la carrière des membres du corps médical et pharmaceutique et du personnel d'encadrement et à la gestion des services économiques et des travaux.

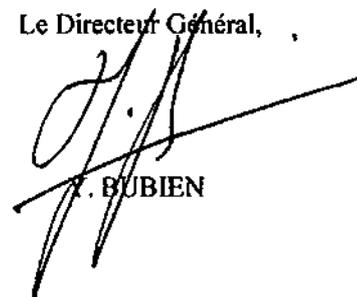
ARTICLE 3 -

En l'absence de Mme Emilie DEBAISIEUX, une délégation de signature est accordée à Mme Christine PESCE, en vue de la signature de toute pièce se rapportant à la gestion des services économiques et des travaux à l'hôpital St Nicolas dans la limite d'un montant de 90 000 € HT. Les marchés publics d'un montant supérieurs à ce seuil relèvent de la signature du Directeur Général.

Le 15 octobre 2011,

C. PESCE


Le Directeur Général,


J. BUBIEN

Destinataires :

- C. PESCE
- Trésorerie Principale
- Direction de l'hôpital St Nicolas
- Direction générale du CHU d'Angers
- Préfecture (recueil des actes administratifs)



Angers, le 15 octobre 2011

DECISION N° 2011-157

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,
Vu la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Universitaire et l'hôpital St Nicolas, à effet du 1er mars 2006,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers

**LE DIRECTEUR GENERAL
DECIDE**

ARTICLE 1 -

La décision n° 2011-67 de délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Mme Christine PESCE, Directrice Adjointe à l'Hôpital Saint Nicolas, est désignée pour le représenter en qualité de Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHS-CT) de l'Hôpital St Nicolas.

ARTICLE 3 -

La délégation de signature accordée à Mme Christine PESCE est étendue à titre permanent à la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion du CHS-CT.

C. PESCE

Le Directeur Général

Y. BUBIEN

Destinataires :

- Direction Générale CHU
- Direction Hôpital St Nicolas
- Mme C. PESCE
- Trésorerie
- Préfecture (recueil des actes administratifs)



Angers, le 15 octobre 2011

DECISION N° 2011-158

portant délégation de signature en faveur de Melle Emilie DEBAISIEUX,
Directrice Adjointe

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,
Vu la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Universitaire et l'hôpital St Nicolas, à effet du 1er mars 2006,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers
Vu la délégation de signature n° 2011-156, accordée à Mme Christine PESCE, par le Directeur Général du CHU d'Angers et de l'Hôpital St Nicolas,

LE DIRECTEUR GENERAL
Directeur de l'Hôpital Local Saint Nicolas

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n°2011-68 de délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Une délégation de signature générale et permanente est accordée à Melle Emilie DEBAISIEUX, Directrice Adjointe, en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion des services économiques et des travaux à l'Hôpital Local Saint Nicolas dans la limite d'un montant de 90 000 € HT. Les marchés publics d'un montant supérieur à ce seuil relèvent de la signature du Directeur Général.

ARTICLE 3 -

En l'absence de Mme Christine PESCE, la délégation de signature n° 2011-66 du 1er mars 2011 est étendue à :

Melle Emilie DEBAISIEUX, Directrice Adjointe, en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion de l'établissement, à l'exception des pièces relatives au recrutement et à la carrière des membres du corps médical et pharmaceutique et du personnel d'encadrement.

Le 15 octobre 2011,

E. DEBAISIEUX

C. PESCE

Le Directeur Général,

Y. BUBIEN

Destinataires :

- E. DEBAISIEUX
- C. PESCE
- Hôpital St Nicolas
- Trésorerie Principale
- Direction générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)



Angers, le 15 octobre 2011

DIRECTION GENERALE
AL/MB

DECISION N° 2011-159

portant délégation de signature en faveur
de **M. Edmond VAPAILLE** - Directeur Adjoint

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,
VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant Code des marchés publics,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers,
VU la décision n°2011-149 portant délégation de signature en faveur de M. Edmond VAPAILLE,

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'ANGERS

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n° 2011-69 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

Une délégation de signature est accordée à M. Edmond VAPAILLE, Chef du Pôle Logistique pour, dans le cadre de l'application du Code des Marchés Publics, toute décision et signature au nom du Directeur Général responsable des marchés.

Le 15 octobre 2011

Le Chef du Pôle Logistique

E. VAPAILLE

Le Directeur Général,

Y. BUBIEN

Destinataires :

- Direction Générale
- M. VAPAILLE
- Trésorier Principal
- Finances
- Préfecture (recueil des actes administratifs)



Angers, le 15 octobre 2011

DIRECTION GENERALE
AL/MB

DECISION N° 2011-160

portant délégation de signature en faveur de
M. Jean-François CAILLAT, Directeur Général Adjoint,

VU l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur d'Etablissement Public de Santé,
VU les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, issus du décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 et relatif aux délégations de signature des directeurs d'Etablissements Publics de Santé,
VU l'article R.6143-38 du Code la Santé Publique relatif aux règles de publication des actes,
VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des personnels de direction, modifié par les décrets 2007-704 du 4 mai 2007 et 2007-1927 du 26 décembre 2007 et 2010-259 du 11 mars 2010,
VU le décret du 14 octobre 2011 portant nomination de M. Yann BUBIEN, Directeur Général du CHU d'Angers,

LE DIRECTEUR GENERAL
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

ARTICLE 1 -

La décision n° 2003-73 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 2 -

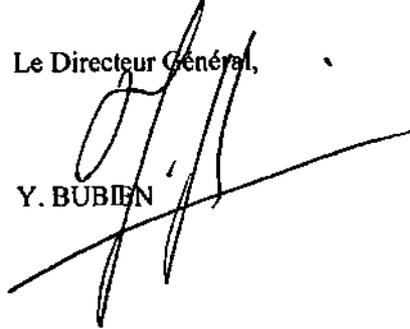
Une délégation de signature générale et permanente est accordée à :

M. Jean-François CAILLAT, Directeur Général Adjoint, en vue de la signature de toutes pièces se rapportant à la gestion de l'établissement.

Le 15 octobre 2011

J.F CAILLAT 

Le Directeur Général,

Y. BUBIEN 

Destinataires:

- J.F CAILLAT
- Trésorerie Principale
- Direction Générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)

II - AUTRES

Néant

